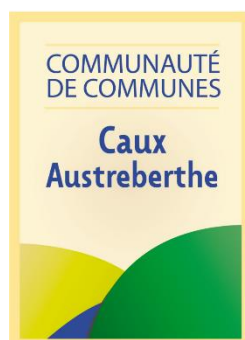


**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CAUX-AUSTREBERTHE**

COMPTE ADMINISTRATIF 2020



SOMMAIRE

I. PRECISIONS METHODOLOGIQUES	1
1. EVOLUTION NOMINALE / EVOLUTION REELLE OU PHYSIQUE	1
2. LES RECLASSEMENTS LIES A LA NOMENCLATURE M14	1
3. PRECISION RELATIVE A L'ANNUITE DE LA DETTE	1
4. DEFINITIONS RELATIVES A L'EPARGNE (OU AUTOFINANCEMENT).....	2
5. RESULTATS FINANCIER ET EXCEPTIONNEL	2
6. CHARGES COURANTES ET CHARGES COURANTES STRICTES.....	2
II. COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL	3
1. LES SOLDES D'EPARGNE	3
1.1. L'EXCEDENT BRUT COURANT (EBC).....	3
1.2. L'EPARGNE DE GESTION.....	3
1.3. L'EPARGNE BRUTE.....	3
1.4. L'EPARGNE NETTE	3
1.5. TABLEAU RECAPITULATIF DES MARGES D'EPARGNE	4
2. LA DETTE.....	5
2.1. L'ANNUITE DE LA DETTE	5
2.2. L'ENCOURS DE LA DETTE.....	6
2.2.1. L'encours de la dette.....	6
2.2.2. Le délai d'extinction de la dette (DED).....	6
2.2.3. La durée apparente de la dette (DAD)	6
3. RATIOS PRINCIPAUX	7
4. L'INVESTISSEMENT : DEPENSES ET FINANCEMENT	8
4.1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS ANNUITE	8
4.2. LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT HORS ANNUITE	8
4.3. L'EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE (EGC).....	9
5. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	10
5.1. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT	10

5.2.	LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS	11
5.3.	LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	11
6.	LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	12
6.1.	LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT	12
6.2.	LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT PROPREMENT DITS	13
7.	LA FISCALITE DIRECTE	14
7.1.	LES PRODUITS FISCAUX RECOMPOSES.....	14
7.2.	LES TAUX D'IMPOSITION.....	14
7.3.	LES BASES NETTES D'IMPOSITION.....	15
7.3.1.	Les bases de TP/CFE	15
7.3.2.	Les bases des impôts ménages	15
8.	LA DGF	16
8.1.	LA DOTATION DE COMPENSATION	16
8.2.	LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITE.....	16
8.3.	DGF	16
8.3.1.	Montants.....	16
8.3.2.	Evolutions.....	17
8.4.	LES CRITERES DGF.....	17
8.4.1.	Population DGF	17
8.4.2.	Potentiel fiscal par habitant.....	17
8.4.3.	Coefficient d'intégration fiscale	17
III. COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES.....		19
1.	CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS.....	19
1.1	- MONTANT DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS	19
1.2	MONTANT DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT.....	19
2.	INVESTISSEMENTS HORS DETTE	20
2.1	DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE.....	20
2.2	RECETTES D'INVESTISSEMENT	20
3.	DETTE.....	21
IV. COMPLEXE AQUATIQUE		22
1.	MONTANT DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS	22

2.	MONTANT DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (HORS PRODUIT D'EQUILIBRE).....	23
3.	DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS EMPRUNT	23
4.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	24
5.	DETTES	24
V. ZAC	25
1.	MONTANT DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS	25
2.	MONTANT DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT HORS PRODUITS D'EQUILIBRE.....	25
3.	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25
4.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	26
5.	LA DETTE.....	26
VI. EAU POTABLE	27
1.	MONTANT DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS DETTES.....	27
2.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	27
3.	DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE.....	28
4.	RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT	28
5.	LA DETTE	28
VII. ASSAINISSEMENT COLLECTIF	29
1.	MONTANT DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS	29
2.	MONTANT DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	29
3.	DEPENSES D'EQUIPEMENT	30
4.	RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT	30
5.	DETTE.....	30
VIII. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	31
1.	MONTANT DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS	31

2.	MONTANT DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	31
3.	DEPENSES D'EQUIPEMENT	31
4.	RECETTES HORS EMPRUNT	32
5.	DETTE.....	32

I. PRECISIONS METHODOLOGIQUES

1. EVOLUTION NOMINALE / EVOLUTION REELLE OU PHYSIQUE

La cohérence des traitements, permettant la comparaison entre les périodes et un raisonnement bâti sur des facteurs homogènes, exige que soient traduites les variations nominales, ou apparentes, en variations « réelles » ou « physiques », c'est-à-dire hors inflation ou hors actualisation des valeurs locatives.

On parlera donc d'évolution « réelle » ou « physique » dès lors que l'inflation ou l'actualisation des bases d'imposition aura été défalquée de la variation apparente (appelée nominale). Cette pratique correspond à une analyse en euros constants, lesquels sont égaux aux euros courants corrigés de l'inflation ou de l'actualisation.

2. LES RECLASSEMENTS LIES A LA NOMENCLATURE M14

L'analyse financière commande d'effectuer, le cas échéant, des rattachements à une autre section ou à un autre exercice. Les principaux reclassements sont les suivants :

- Les subventions financières ou exceptionnelles (comptes 668 et 678) sont transférées en dépenses réelles d'investissement (exemple : compte 668/481/79).
- Les produits de cession, constatés en opérations réelles de fonctionnement en compte 775, sont transférés en recettes réelles d'investissement (compte 21).

3. PRECISION RELATIVE A L'ANNUITE DE LA DETTE

L'annuité de la dette (somme du capital et des intérêts de la dette) s'entend, du point de vue analytique, des seuls flux de remboursements d'emprunts contractés pour les besoins propres de la collectivité (et non pour des tiers). L'annuité de la dette (brute) est donc diminuée (par contraction comptable) de l'annuité de la dette récupérable imputée en recettes.

4. DEFINITIONS RELATIVES A L'EPARGNE (OU AUTOFINANCEMENT)

Les quatre épargnes sont calculées comme suit :

EXCEDENT BRUT COURANT (EBC) =

Produits réels de fonctionnement courant* - Charges réelles de fonctionnement courant*
(* hors charges et produits exceptionnels et financiers)

EPARGNE DE GESTION (EG) =

Produits réels de fonctionnement hors intérêts - Charges réelles de fonctionnement hors intérêts

EPARGNE BRUTE (EB) =

Produits réels de fonctionnement - Charges réelles de fonctionnement

EPARGNE NETTE (EN) =

Produits réels de fonctionnement - Charges réelles de fonctionnement - Remboursement du capital *
(* net du récupérable)

Ou

EPARGNE NETTE (EN) = Produits réels de fonctionnement - Charges réelles de fonctionnement larges
(y compris remb. du capital)

5. RESULTATS¹ FINANCIER ET EXCEPTIONNEL

Le résultat financier est le solde entre intérêts récupérables (compte 762) et intérêts (compte 6611). N'y figurent pas les opérations financières hors intérêts, des comptes 66 et 76.

Le résultat exceptionnel est le solde entre les produits exceptionnels et les charges exceptionnelles. Il est dit « large » car s'y trouvent intégrées les opérations financières correspondant aux comptes (66 – 661) et comptes (76 – 762), ainsi que les provisions inscrites en opérations réelles du compte 68.

6. CHARGES COURANTES ET CHARGES COURANTES STRICTES

Les charges courantes sont des charges d'exploitation proprement dites, ne comprenant ni les opérations à caractère exceptionnel ou financier (intérêts).

Les charges courantes strictes s'entendent des charges courantes hors charges d'atténuation de recettes (reversements de fiscalité, pour les EPCI, essentiellement par l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire).

¹ Par ailleurs, on appelle résultat (de l'exercice) le solde entre recettes budgétaires et dépenses budgétaires de fonctionnement (y.c. pour ordre). Il est aussi obtenu en soustrayant de l'épargne brute la dotation (nette) aux amortissements et provisions.

II. COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL

1. LES SOLDES D'ÉPARGNE

Les grands équilibres financiers sont étudiés selon quatre soldes d'épargne successifs.

1.1. L'EXCÉDENT BRUT COURANT (EBC)

L'excédent brut courant, différence entre les produits et les charges de fonctionnement courant, s'entend avant le financement des résultats financier (intérêts) et exceptionnel.

€	2016	2017	2018	2019	2020
Produits de fct. courant	3 569 987	5 902 996	7 723 370	7 654 381	8 795 745
- Charges de fct. courant	2 523 675	5 291 050	6 024 902	6 510 129	6 388 554
= Excédent Brut Courant (EBC)	1 046 312	611 946	1 698 468	1 144 252	2 407 192

1.2. L'ÉPARGNE DE GESTION

Elle est égale à l'excédent brut courant diminué du solde exceptionnel, lequel est la différence entre les produits exceptionnels larges² et les charges exceptionnelles larges.

€	2016	2017	2018	2019	2020
Produits exceptionnels larges*77	532	930	3 082	1 642	17 955
- Charges exceptionnelles larges* 67	50	30 409	0	68	0
= Solde exceptionnel large	481	-29 479	3 082	1 574	17 955
<i>* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)</i>					
Excédent brut courant	1 046 312	611 946	1 698 468	1 144 252	2 407 192
+ Solde exceptionnel large	481	-29 479	3 082	1 574	17 955
= Epargne de Gestion (EG)	1 046 793	582 467	1 701 550	1 145 826	2 425 147

1.3. L'ÉPARGNE BRUTE

L'épargne brute est égale à l'épargne de gestion diminuée des intérêts. Elle correspond donc à la différence entre les produits de fonctionnement et les charges de fonctionnement.

€	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne de gestion	1 046 793	582 467	1 701 550	1 145 826	2 425 147
- Intérêts 66	23 444	21 860	3 219	2 218	1 676
= Epargne Brute	1 023 350	560 607	1 698 331	1 143 608	2 423 471
Produits de fonctionnement	3 570 518	5 903 926	7 726 452	7 656 023	8 813 700
- Charges de fonctionnement	2 547 169	5 343 320	6 028 121	6 512 415	6 390 230
= Epargne Brute	1 023 350	560 607	1 698 331	1 143 608	2 423 471

1.4. L'ÉPARGNE NETTE

L'épargne nette, qui désigne les ressources de fonctionnement disponibles pour l'investissement, est égale à l'épargne brute diminuée du capital de la dette.

² Les produits exceptionnels larges correspondent aux produits exceptionnels proprement dits (compte 77), auxquels on ajoute les produits financiers divers (compte 76-762) et les comptes « réels » 78 et 79. Les charges exceptionnelles larges correspondent aux charges exceptionnelles proprement dites (compte 67), aux frais financiers hors intérêts (compte 66-6611) et au compte « réel » 68.

€	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne brute	1 023 350	560 607	1 698 331	1 143 608	2 423 471
- Capital 16	65 866	41 685	88 254	71 726	72 264
= Epargne Nette	957 483	518 922	1 610 077	1 071 882	2 351 206

1.5. TABLEAU RECAPITULATIF DES MARGES D'EPARGNE

La chaîne des soldes d'épargne est déroulée dans le tableau récapitulatif ci-après.

€	2016	2017	2018	2019	2020
Produits de fct. courant	3 569 987	5 902 996	7 723 370	7 654 381	8 795 745
- Charges de fct. courant	2 523 675	5 291 050	6 024 902	6 510 129	6 388 554
= Excédent Brut Courant	1 046 312	611 946	1 698 468	1 144 252	2 407 192
+ Solde exceptionnel large	481	-29 479	3 082	1 574	17 955
= Produits exceptionnels larges*	532	930	3 082	1 642	17 955
- Charges exceptionnelles larges*	50	30 409	0	68	0
= Epargne de Gestion	1 046 793	582 467	1 701 550	1 145 826	2 425 147
- Intérêts	23 444	21 860	3 219	2 218	1 676
= Epargne Brute	1 023 350	560 607	1 698 331	1 143 608	2 423 471
- Capital	65 866	41 685	88 254	71 726	72 264
= Epargne Nette	957 483	518 922	1 610 077	1 071 882	2 351 206

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

tableau OM1

	2019	2020
Subvention d'équilibre comptable	2 132 946 €	1 429 255 €
Besoin réel en subvention	2 624 346 €	2 432 068 €
dont couverture investissement	158 708 €	128 673 €

tableau OM2

€	2019	2020
Charges à caractère général	1 894 241 €	1 778 922 €
dont remboursements frais généraux BP	164 000 €	88 625 €
Charges de personnel	2 728 €	610 793 €
Charges de fct hs intérêts	1 896 969 €	2 389 715 €

tableau OM3

€	2019	2020
Produits de fonctionnement courant	36 066 €	32 079 €
Produits exceptionnels larges	2 137 215 €	1 434 816 €

L'épargne nette 2020 clôture à 2.351.206€. Elle est supérieure à 2019 et s'explique essentiellement par des recettes fiscales plus importantes que prévues, le prélèvement par douzième de la taxe d'habitation n'ayant pas été réalisé par la DGFIP et la reprise de l'excédent du SOMVAS. Ce résultat est donc exceptionnel et résulte d'éléments conjoncturels.

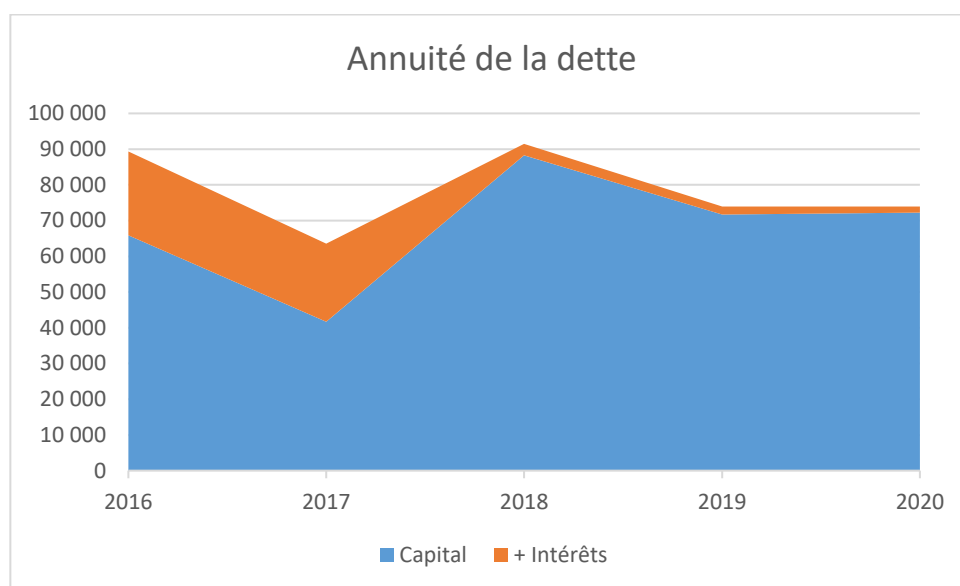
En neutralisant l'effet de ces deux éléments conjoncturels, le résultat réel de l'année avec RAR serait de 660.648€. On note donc une contraction plus importante du résultat par rapport aux années précédentes.

2. LA DETTE

2.1. L'ANNUITE DE LA DETTE

L'annuité de la dette, somme du capital et des intérêts, est ici nette de la dette récupérable, déduite en amont, et des remboursements anticipés (RA) de capital.

€	2016	2017	2018	2019	2020
Capital	65 866	41 685	88 254	71 726	72 264
+ Intérêts	23 444	21 860	3 219	2 218	1 676
= Annuité de la dette	89 310	63 545	91 473	73 944	73 940



En incluant les annuités des budgets équilibrés par le budget principal, l'annuité représente 831.075€. L'annuité est en baisse du fait de la cession des biens situés sur la ZAC de Barentin et de la clôture des emprunts liés. Le poids de la dette repose principalement sur le remboursement de l'emprunt contracté pour le complexe aquatique :

Montant (€)	2016	2017	2018	2019	2020
Capital	486 313	500 188	808 344	1 425 005	701 671
Intérêts	285 457	185 476	185 725	180 254	129 404
Annuité de la dette budgets annexes équilibrés compris	771 771	685 663	994 069	1 605 259	831 075

Compte tenu des recettes mesurées en matière de produits des services, les annuités sont exclusivement couvertes par le budget principal par le biais de subvention d'équilibre.

2.2. L'ENCOURS DE LA DETTE

2.2.1. L'ENCOURS DE LA DETTE

L'encours représente le stock de la dette restant à rembourser en fin d'année.

	2016	2017	2018	2019	2020
Encours au 31.12 en €	447 333	436 056	364 052	292 326	220 061
Encours au 31.12 en €/hab.	18,9	17,1	14,1	11,4	8,7

Néanmoins, l'encours de la dette incluant les budgets annexes subventionnés laisse apparaître un endettement plus important et à maîtriser :

Montant (€)	2016	2017	2018	2019	2020
Encours au 31/12	6 848 372,79 €	8 635 472,32 €	8 343 377,94 €	6 918 372,48 €	5 766 847,70 €

L'encours est de 228 €/habitant soit supérieur à l'encours moyen constaté pour les Communautés de communes à fiscalité additionnelle, à savoir 154 €/hab (chiffres 2018). Cet encours résulte exclusivement de l'emprunt contracté pour construire le complexe aquatique.

2.2.2. LE DELAI D'EXTINCTION DE LA DETTE (DED)

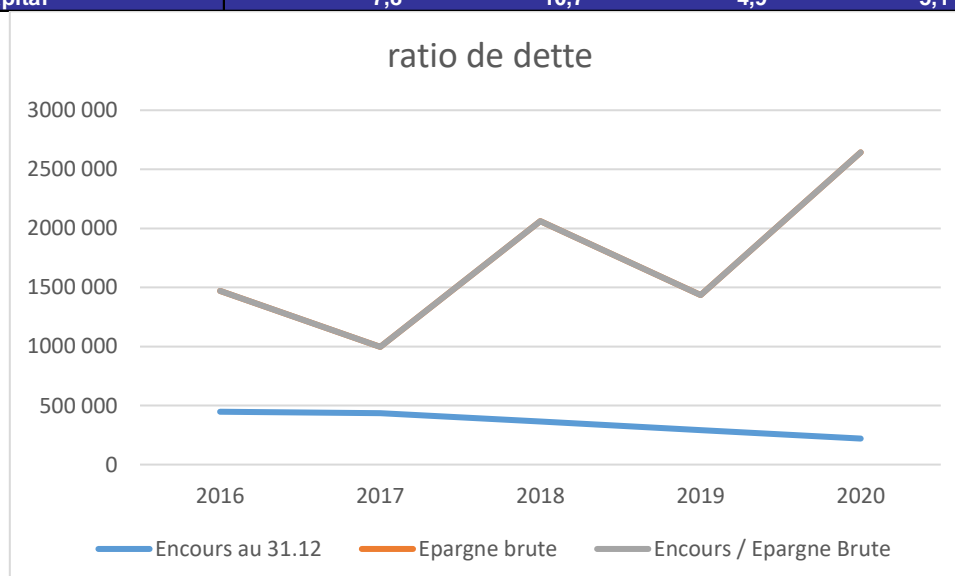
C'est le nombre théorique d'années d'épargne brute nécessaire au remboursement de la totalité de l'encours de dette.

€	2016	2017	2018	2019	2020
Encours au 31.12	447 333	436 056	364 052	292 326	220 061
Epargne brute	1 023 350	560 607	1 698 331	1 143 608	2 423 471
Encours / Epargne Brute	0,4	0,8	0,2	0,3	0,1

2.2.3. LA DUREE APPARENTE DE LA DETTE (DAD)

Ce ratio (encours / capital) mesure la durée apparente de remboursement de la dette calculée sur la base du niveau actuel d'amortissement du capital.

€	2016	2017	2018	2019	2020
Encours au 01.01	513 199	447 333	436 056	364 052	292 326
Capital	65 866	41 685	88 254	71 726	72 264
Encours / Capital	7,8	10,7	4,9	5,1	4,0



3. RATIOS PRINCIPAUX

Les principaux ratios et indicateurs de diagnostic financier de la collectivité apparaissent dans les tableaux suivants.

	2016	2017	2018	2019	2020
Excéd. brut courant / Prod. Fct.	29,3%	10,4%	22,0%	14,9%	27,4%
Epargne de gestion / Prod. Fct.	29,3%	9,9%	22,0%	15,0%	27,6%
Epargne brute / Prod. Fct.	28,7%	9,5%	22,0%	14,9%	27,6%
Epargne nette / Prod. Fct.	26,8%	8,8%	20,8%	14,0%	26,7%
Epargne nette / DI (hors dette)	92,2%	203,6%	224,2%	474,0%	1064,7%
Emprunt / DI (hors dette)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Encours au 31.12 / Prod. Fct.	12,5%	7,4%	4,7%	3,8%	2,5%
Annuité / Prod. Fct.	2,5%	1,1%	1,2%	1,0%	9,4%

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice RPI	17,3	18,1	282,1	8,8	-
Epargne brute / DAP	6,0	3,0	10,4	6,1	9,7
Encours au 31.12 / Epargne brute	0,4	0,8	0,2	0,3	0,3
Encours au 31.12 par habitant	18,9	17,1	14,1	11,4	8,7

RPI = Ressources propres d'investissement (FCA, Cessions, ...). Indice RPI = (Epargne nette + RPI) / RPI

DAP = Dotations aux amortissements et provisions

4. L'INVESTISSEMENT : DEPENSES ET FINANCEMENT

4.1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS ANNUITE

Les dépenses d'investissement hors annuité s'obtiennent après déduction du remboursement en annuité du capital. Elles intègrent les remboursements anticipés d'emprunt (déstockages ponctuels), qui pèsent sur le besoin de financement. Celles-ci se composent de dépenses d'équipement, directes (comptes 20 à 23) et indirectes (Fonds de concours et Subventions d'équipement), auxquelles s'ajoutent des opérations pour tiers et des « dépenses financières d'investissement ».

€	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses directes d'équipement	371 536	174 869	627 996	176 159	220 836
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	667 077	80 000	90 000	0	0
Dépenses d'équipement	1 038 612	254 869	717 996	176 159	220 836
Opérat° pour compte de tiers (dép)	0	0	0	0	0
Dép. financières d'investissement	0	0	0	50 000	0
Dépenses d'inv. hors dette	1 038 612	254 869	717 996	226 159	220 836
Remboursement anticipé	0	0	0	0	0
DI hors annuité en capital	1 038 612	254 869	717 996	226 159	220 836
<i>Moyenne des dépenses d'équipement 2017/2020</i>			342 465		
<i>Moyenne des dépenses d'investissement hors dette 2017/2020</i>			354 965		

Le niveau d'investissement est conforme à 2019, première année de transfert des investissements sur un budget propre.

Sur le budget principal, les principales dépenses d'investissement hors emprunt ont porté majoritairement sur :

- 183 320 € : le solde des fonds de concours de 2019
- 23.814 € : renouvellement anticipé de matériel informatique dans le cadre et l'arrivée de nouveaux agents

Tous budgets confondus, les dépenses d'équipement pour le territoire ont représenté 1,29 M€.

4.2. LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT HORS ANNUITE

Le financement des dépenses d'investissement hors annuité est assuré par l'épargne nette, l'emprunt, les subventions, les fonds affectés (recettes apportées par les tiers au profit desquels sont réalisées des opérations, etc.), les ressources propres d'investissement (**RPI**) (fonds de compensation de la TVA, cessions et diverses ressources propres d'investissement), ainsi que par la variation de l'excédent global de clôture (fonds de roulement).

€	2016	2017	2018	2019	2020
DI hors annuité en capital	1 038 612	254 869	717 996	226 159	220 836
Dépenses d'inv. hors dette	1 038 612	254 869	717 996	226 159	220 836
Dépenses d'équipement	1 038 612	254 869	717 996	176 159	220 836
Dépenses directes d'équipement	371 536	174 869	627 996	176 159	220 836
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	667 077	80 000	90 000	0	0
Opérations pour cpte de tiers (dep)	0	0	0	0	0
Dépenses financières d'inv.	0	0	0	50 000	0
Remboursements anticipés	0	0	0	0	0
Financement des investissements	1 016 312	599 331	1 615 804	1 258 568	2 351 206
Épargne nette	957 483	518 922	1 610 077	1 071 882	2 351 206
Ressources propres d'inv. (RPI) 10	58 828	30 408	5 727	136 686	0
FCTVA	58 828	0	3 227	136 686	0
Produits des cessions	0	0	2 500	0	0
Diverses RPI	0	30 408	0	0	0
Opérations pour cpte de tiers (rec)	0	0	0	0	0
Fonds affectés (Amendes...)	0	0	0	0	0
Subventions yc DETR	0	50 000	0	50 000	0
Emprunt	0	0	0	0	0
Variation de l'excédent	-22 301	344 462	897 809	1 032 409	2 130 371

Les dépenses d'investissement sont financées exclusivement par l'épargne nette et du FCTVA. La part de subvention est très faible 1€/habitant mais résulte du fait que les principales dépenses concernent des fonds de concours au profit des communes.

Les dépenses d'équipement incluant les budgets annexes subventionnés sont en augmentation du fait de la construction des ateliers techniques intercommunautaires.

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Montant en €	2017	2018	2019	2020
Budget Principal	254 869	717 996	176 159	220 836
SPA	38 255	7 207	1 324 360	570 461
Budget Ordures ménagères	-	-	1 165 999	496 063
Budget Complexe aquatique	38 255	6 879	111 661	74 398
Budget ZAC	-	328	46 700	-
Total consolidé	293 124	725 203	1 500 519	791 297

4.3. L'EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE (EGC)

L'excédent global de clôture est la somme, au 31 décembre et avant affectation, des résultats de fonctionnement et d'investissement de fin d'exercice.

€	2016	2017	2018	2019	2020
Variation de l'excédent global	-22 301	344 462	897 809	1 032 409	2 130 371
Excédent global de clôture (EGC)	615 661	960 123	1 857 932	2 579 941	4 710 311

L'excédent global de clôture est en augmentation mais doit être nuancé par les éléments conjoncturels détaillés dans le volet sur l'épargne nette.

5. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

5.1. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les charges de fonctionnement courant correspondent aux charges de fonctionnement hors charges exceptionnelles et charges d'intérêts. Elles comprennent :

- Les charges de fonctionnement courant strictes regroupant les charges à caractère général (011), les charges de personnel (012), les charges de gestion courante (65) et, le cas échéant, des charges diverses individualisées dans le cadre d'un retraitement.
- Les atténuations de produits (014), sont des versements de produits de fiscalité, dont l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC), le fonds national de garantie individuelle de la réforme TP (FNGIR) et le fonds de péréquation intercommunale et communal (FPIC).

€	2016	2017	2018	2019	2020
Charges fct courant strictes	2 178 065	4 919 103	5 698 363	6 332 075	6 157 808
Charges à caractère général	210 858	280 235	2 295 788	530 335	400 857
Charges de personnel	1 050 978	1 061 412	1 726 222	1 799 012	1 837 998
Charges de gestion courante	916 228	3 577 456	1 676 353	4 002 728	3 918 953
Groupes d'élus	0	0	0	0	0
Autres Charges fct courant	0	0	0	0	0
Atténuations de produits	345 610	371 947	326 539	178 054	230 746
Charges fonctionnement courant	2 523 675	5 291 050	6 024 902	6 510 129	6 388 554

Les évolutions nominales (apparentes) et réelles (hors inflation) figurent ci-après.

Les dépenses de fonctionnement courant sont en baisse. Cette baisse s'explique par une consommation partielle de l'enveloppe des charges à caractère général. La crise sanitaire a retardé la réalisation de certaines études comme le document unique ou encore le plan santé qui seront adoptés en 2021. Une forte baisse est par ailleurs notée dans les charges de gestion courante du fait de la baisse de subvention d'équilibre de la subvention pour le budget collecte et traitement des ordures ménagères (intégration d'un excédent exceptionnel).

S'agissant des ressources humaines, la communauté de communes poursuit sa structuration :

- **Recrutement d'un responsable du pôle développement économique et attractivité du territoire**
- **Recrutement en contrat de projet à temps partiel pour la communication**

5.2. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS

Elles sont obtenues en ajoutant aux charges courantes les charges exceptionnelles larges.

Evolution nominale	2017	2018	2019	2020
Charges fct courant strictes	125,8%	15,8%	11,1%	-2,8%
Charges à caractère général (011)	32,9%	719,2%	-76,9%	-24,4%
Charges de personnel (012)	1,0%	62,6%	4,2%	2,2%
Charges de gestion courante (65)	290,5%	-53,1%	138,8%	-2,1%
Groupes d'élus	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Autres Charges fct courant	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Atténuations de produits (014)	7,6%	-12,2%	-45,5%	29,6%
Charges fonctionnement courant	109,7%	13,9%	8,1%	-1,9%

Evolution réelle	2017	2018	2019	2020
Charges fct courant strictes	123,6%	14,0%	10,0%	-2,6%
Charges à caractère général (011)	31,6%	706,3%	-77,1%	-24,3%
Charges de personnel (012)	0,0%	60,1%	3,2%	2,4%
Charges de gestion courante (65)	286,6%	-53,9%	136,4%	-1,9%
Groupes d'élus	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Autres Charges fct courant	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Atténuations de produits (014)	6,6%	-13,6%	-46,0%	29,9%
Charges fonctionnement courant	107,6%	12,1%	7,0%	-1,7%
<i>Inflation</i>	1,0%	1,6%	0,9%	0,2%

Charges fct courant	2017	2018	2019	2020
Evolution nominale	109,7%	13,9%	8,1%	-1,9%
Evolution réelle (hors inflation)	107,6%	12,1%	7,0%	-1,7%

	tableau 16				
€	2016	2017	2018	2019	2020
Charges fct courant	2 523 675	5 291 050	6 024 902	6 510 129	6 388 554
+ Charges except. larges *	50	30 409	0	68	0
Charges fct hors intérêts	2 523 725	5 321 459	6 024 902	6 510 197	6 388 554

5.3. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement s'obtiennent après comptabilisation des intérêts.

€	2016	2017	2018	2019	2020
Charges fct hs intérêts	2 523 725	5 321 459	6 024 902	6 510 197	6 388 554
Intérêts	23 444	21 860	3 219	2 218	1 676
Charges de fonctionnement	2 547 169	5 343 320	6 028 121	6 512 415	6 390 230

* y compris frais financiers hors intérêts (66 - 6611)

Charges de fonctionnement	2017	2018	2019	2020
Evolution nominale	109,8%	12,8%	8,0%	-1,9%
Evolution réelle (hors inflation)	107,7%	11,0%	7,0%	-1,7%
<i>Inflation</i>	1,0%	1,6%	0,9%	0,2%

6. LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Ils comprennent des produits de fonctionnement courant stricts et des atténuations de charges (013). Les premiers comprennent les impôts et taxes (contributions directes, impôts indirects), les dotations et participations (DGF, compensations fiscales et participations diverses) et les autres produits de fonctionnement courant (produits des services et de gestion). Les seconds correspondent principalement à des remboursements de charges salariales.

L'analyse des évolutions de chaque agrégat peut être perturbée par des réformes fiscales transformant des impôts (compte 73) en compensations imputées en dotations (compte 74) ou changeant radicalement la nature des impôts locaux (2011) qui demanderont un traitement particulier, effectué plus loin. Les transferts de compétences peuvent également faire varier des postes de ressources, pour ce qui concerne notamment les produits des services et, bien sûr, l'attribution de compensation reçue.

6.1. LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT

€	2016	2017	2018	2019	2020
Produits fct courant stricts	3 561 735	5 894 181	7 709 621	7 637 374	8 781 218
Impôts et taxes	2 857 781	5 208 131	6 839 174	6 946 783	7 102 364
Dotations et participations	92 374	68 450	119 191	229 017	282 775
Autres produits fct courant	611 580	617 601	751 256	461 574	1 396 080
Atténuations de charges	8 252	8 815	13 749	17 007	14 527
Produit fct courant	3 569 987	5 902 996	7 723 370	7 654 381	8 795 745

<i>Evolution nominale</i>	2017	2018	2019	2020
Produits fct courant stricts	65,5%	30,8%	-0,9%	15,0%
Impôts et taxes	82,2%	31,3%	1,6%	2,2%
Dotations et participations	-25,9%	74,1%	92,1%	23,5%
Autres produits fct courant	1,0%	21,6%	-38,6%	202,5%
Atténuations de charges	6,8%	56,0%	23,7%	-14,6%
Produit fct courant	65,4%	30,8%	-0,9%	14,9%

<i>Evolution réelle (hors inflation)</i>	2017	2018	2019	2020
Produits fct courant stricts	63,8%	28,7%	-1,9%	15,2%
Impôts et taxes	80,4%	29,2%	0,6%	2,4%
Dotations et participations	-26,6%	71,4%	90,2%	23,7%
Autres produits fct courant	0,0%	19,7%	-39,2%	203,1%
Atténuations de charges	5,8%	53,5%	22,5%	-14,4%
Produit fct courant	63,7%	28,8%	-1,9%	15,1%
indice d'inflation	1,0%	1,6%	0,9%	0,2%

Les recettes de l'année sont en augmentation pour deux raisons :

- Le prélèvement par douzième de la taxe d'habitation sur les recettes fiscales introduit par la loi de Finances 2020 n'a pas été réalisé. Il avait été estimé à 380.000€ de perte de recettes.
- L'ensemble des charges de masse salariale a été refacturé aux budgets annexes contrairement à 2019. Ces opérations étant internes à la collectivité, elles n'ont pas d'incidence sur ses ressources.

6.2. LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT PROPREMENT DITS

Les intérêts récupérables ayant préalablement été défalqués des intérêts bruts, de manière à ne pas considérer que les intérêts propres de la collectivité, les produits de fonctionnement s'obtiennent directement par ajout des produits exceptionnels larges³ aux produits de fonctionnement courant.

Le tableau, ci-après, restitue les principaux postes de fonctionnement regroupés par grands chapitres.

€	2016	2017	2018	2019	2020
Produits fct courant stricts	3 561 735	5 894 181	7 709 621	7 637 374	8 781 218
Impôts et taxes	2 857 781	5 208 131	6 839 174	6 946 783	7 102 364
Contributions directes	2 559 154	4 913 483	6 530 174	6 734 131	6 889 921
Impôts ménages	1 967 757	3 936 256	5 274 606	5 405 550	5 602 529
TP/CFE	428 355	791 965	1 136 487	1 142 051	1 160 884
CVAE	93 282	91 671	60 000	113 937	121 525
Rôles supplémentaires	69 760	93 592	59 081	72 593	4 983
Reversement FNGIR	23 971	1 894	1 892	1 893	1 893
Attribution FPIC	274 656	292 754	304 108	210 759	210 550
Autres impôts et taxes	0	0	3 000	0	0
Dotations et participations	92 374	68 450	119 191	229 017	282 775
DGF	47 328	255	39 599	141 149	153 414
Fonds de péréquation divers	0	0	0	0	0
Compensations fiscales	11 842	19 316	23 692	43 603	47 694
Autres dotations et participations	33 204	48 879	55 900	44 265	81 667
Autres produits fct courant	611 580	617 601	751 256	461 574	1 396 080
Produits des services 70	607 020	617 601	751 256	458 151	1 395 079
Produits de gestion 75	4 560	0	0	3 423	1 001
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0	0
Atténuations de charges	8 252	8 815	13 749	17 007	14 527
Produit fct courant	3 569 987	5 902 996	7 723 370	7 654 381	8 795 745
Produits exceptionnels larges *77	532	930	3 082	1 642	17 955
Produit de fonctionnement	3 570 518	5 903 926	7 726 452	7 656 023	8 813 700

* y compris les produits financiers divers (76 - 762)

Produit de fonctionnement	2017	2018	2019	2020
Evolution nominale	65,4%	30,9%	-0,9%	15,1%
Evolution réelle (hors inflation)	63,7%	28,8%	-1,9%	15,4%

³ Les produits exceptionnels larges sont composés des produits exceptionnels (77) élargis aux produits financiers hors intérêts (76 – 762) et aux comptes « réels » 78 et 79.

7. LA FISCALITE DIRECTE

7.1. LES PRODUITS FISCAUX RECOMPOSES

PRODUITS FISCAUX

€	2015	2016	2017	2018	2019
Produit TH	833 974	813 768	1 654 038	2 223 008	2 281 053
Produit FB	1 089 554	1 110 513	2 170 410	2 901 489	2 972 166
Produit FNB	42 447	43 476	111 808	150 109	151 529
Produit 3 Taxes ménages	1 965 974	1 967 757	3 936 256	5 274 606	5 404 748
Produit TP / CFE	405 155	428 355	791 965	1 136 487	1 142 051
Produit TP / CFE de zone	0	0	0	0	0
Produit fiscal total	2 371 130	2 396 112	4 728 220	6 411 093	6 546 798

PRODUITS FISCAUX Y COMPRIS COMPENSATIONS

€	2015	2016	2017	2018	2019
Produit et compensation TH	845 369	819 864	1 668 074	2 238 023	2 296 970
Produit et compensations FB	1 089 620	1 110 897	2 173 589	2 908 292	2 981 396
Produit et compensation FNB	44 843	48 838	113 826	151 748	152 861
Produits et comp. ménages	1 979 831	1 979 599	3 955 489	5 298 063	5 431 227
Produit et compensations TP / CFE / CVAE	405 379	428 355	792 048	1 136 722	1 159 175
Produits et comp. Totaux	2 385 211	2 407 954	4 747 536	6 434 785	6 590 401

7.2. LES TAUX D'IMPOSITION

Dans les tableaux présentés, ci-après, figurent les taux d'imposition votés chaque année et leurs évolutions annuelles et moyennes. Pour les bases d'imposition est proposée, en sus, une évolution physique obtenue en annihilant l'effet de l'actualisation des valeurs locatives.

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux TH	4,40%	8,20%	10,79%	10,79%	10,79%
Taux FB	4,76%	8,87%	11,67%	11,67%	11,67%
Taux FNB	11,05%	20,60%	27,11%	27,11%	27,11%
Taux TP	4,65%	8,67%	11,41%	11,41%	11,41%
Taux TP de Zone	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

<i>Evolution</i>	2017	2018	2019	2020
Taux TH	86,4%	31,6%	0,0%	0,0%
Taux FB	86,3%	31,6%	0,0%	0,0%
Taux FNB	86,4%	31,6%	0,0%	0,0%
Taux TP	86,5%	31,6%	0,0%	0,0%
Taux TP de Zone	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

7.3. LES BASES NETTES D'IMPOSITION

7.3.1. LES BASES DE TP/CFE

La base nette est égale à la base brute dont on soustrait les réductions diverses, les réductions pour création d'établissement (RCE), les exonérations ainsi que l'abattement général de 16%, jusqu'en 2010. Les bases de CFE correspondent *grossa modo* à l'ancienne part foncière de l'assiette de taxe professionnelle à la différence près que la valeur initiale des bases brutes des établissements industriels estimée selon la méthode dite comptable est réduite de 30%.

Du fait de la réforme de la TP, l'évolution des bases de fiscalité professionnelle des entreprises doit être étudiée en distinguant deux périodes : avant et après 2010.

€	2016	2017	2018	2019	2020
Base brute CFE	76 007	9 245 239	10 090 513	10 254 452	10 435 762
- Réduction diverses	0	1 515	1 528	1 518	1 521
- Réduct° création d'établ. (RCE/REI)	76 007	106 545	121 347	90 965	44 339
- Exonération par la loi	0	0	0	152 761	176 034
- Exonération par le conseil	0	0	0	0	0
- Exonération auto-entrepreneurs	0	0	0	0	0
= Base semi-nette	0	9 137 179	9 967 638	10 009 208	10 213 868
- Ajustement et écrêtement	-9 211 930	2 639	7 188	0	0
= Base nette	9 211 930	9 134 540	9 960 450	10 009 208	10 213 868

7.3.2. LES BASES DES IMPOTS MENAGES

€	2016	2017	2018	2019	2020
Base nette TH	18 494 726	20 171 196	20 602 481	21 140 436	21 519 256
Base nette FB	23 330 108	24 469 112	24 862 802	25 468 433	26 780 001
Base nette FNB	393 451	542 755	553 704	558 940	565 530

Evolution nominale	2017	2018	2019	2020
Base nette TH	9,1%	2,1%	2,6%	1,8%
Base nette FB	4,9%	1,6%	2,4%	5,1%
Base nette FNB	37,9%	2,0%	1,5%	1,2%

Evolution physique	2017	2018	2019	2020
Base nette TH	8,6%	0,9%	0,4%	0,90
Base nette FB	4,5%	0,4%	0,2%	3,90
Base nette FNB	37,4%	0,8%	-0,7%	0,00

Indice d'actualisation TH	1,004	1,012	1,022	1,009
Indice d'actualisation FB, FNB	1,004	1,012	1,022	1,012

En 2020, un sursaut est constaté sur l'évolution physique des bases en corrélation avec une importante extension de l'usine Ferrero qui ne doit pas masquer une dynamique globale plutôt atone sur le territoire.

8. LA DGF

La DGF regroupe la dotation d'intercommunalité (DI) et la dotation de compensation (DC).

8.1. LA DOTATION DE COMPENSATION

Cette dotation (DC) correspond à la compensation pour suppression de la part salaires (CPS), qui a été intégrée à la DGF en 2004. Depuis, elle progresse selon un taux d'évolution, fixé par le Comité des Finances Locales (CFL), voire par la loi (2011).

€	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation de compensation n-1	267	262	255	250	240
+ Prélèvement France Télécom*	0	0	0	0	0
- Produit TASCOM	0	0	0	0	0
+ Ajustement	0	0	0	0	0
= Dot* de compensation référence	267	262	255	250	240
x Evolution nationale	0,9806	0,9722	0,9791	0,9770	0,0000
= Dotation de compensation	262	255	250	244	240

* Prélèvement France Télécom 2003 actualisé + perte de produit France Télécom 2003-2010

8.2. LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITE

La dotation d'intercommunalité est composée de la dotation de base (30% au plan national), de la dotation de péréquation (70% au plan national), et d'une éventuelle garantie. Le montant de la dotation de base dépend de la population DGF et du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF).

La dotation de péréquation tient compte, en plus des critères utilisés pour le calcul de la dotation de base, de l'écart relatif entre le potentiel fiscal de l'EPCI et le potentiel fiscal moyen de sa catégorie.

Elle varie en fonction des critères.

La réforme de la dotation d'intercommunalité a été favorable à la Communauté de communes qui voit son montant augmenter. Cette évolution devrait se confirmer en 2020 et 2021.

8.3. DGF

La DGF est la somme de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation.

8.3.1. MONTANTS

€	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation d'interco hs garantie	184 972	50 643	229 488	427 284	426 567
Dotation d'intercommunalité	47 066	0	39 349	140 905	153 174
Dotation de compensation	262	255	250	244	240
DGF	47 328	255	39 599	141 149	153 414

8.3.2. EVOLUTIONS

<i>Evolution nominale</i>	2017	2018	2019	2020
Dotation d'interco hs garantie	-72,6%	353,1%	86,2%	-0,2%
Dotation d'intercommunalité	-100,0%	s.o.	258,1%	8,7%
Dotation de compensation	-2,7%	-2,0%	-2,4%	-1,6%
DGF	-99,5%	15429,0%	256,4%	8,7%

<i>Evolution réelle (hors inflation)</i>	2017	2018	2019	2020
Dotation d'interco hs garantie	-72,9%	346,0%	84,3%	-100,2%
Dotation d'intercommunalité	-100,0%	s.o.	254,5%	-96,6%
Dotation de compensation	-3,6%	-3,5%	-3,4%	-31,6%
DGF	-99,5%	15184,5%	252,9%	-96,6%

<i>indice d'inflation</i>	2017	2018	2019	2020
	1,0%	1,6%	0,9%	0,2%

8.4. LES CRITERES DGF

La dotation d'intercommunalité est calculée en fonction de trois critères : la population DGF, le potentiel fiscal et le coefficient d'intégration fiscale.

8.4.1. POPULATION DGF

La population DGF est égale à la population totale INSEE de l'EPCI, majorée du nombre de résidences secondaires et du nombre de places de caravanes situées sur des aires d'accueil des gens du voyage (ce nombre étant doublé dans les communes éligibles l'année précédente à la DSU ou à la DSR Bourg-centre).

	2016	2017	2018	2019	2020
Population totale	23 682	25 508	25 758	25 535	25 219
Résidences secondaires	66	87	87	84	99
Majoration places de caravane*	0	0	0	0	0
Population DGF	23 748	25 595	25 845	25 619	25 318

(*) Le nombre de places est multiplié par 2 si la commune est éligible à la DSU ou à la DSR BC en n-1

8.4.2. POTENTIEL FISCAL PAR HABITANT

Le potentiel fiscal par habitant (PF/h) est calculé en divisant le potentiel fiscal de la Communauté par sa population.

POTENTIEL FISCAL 4 TAXES					
	2016	2017	2018	2019	2020
Potentiel fiscal total	2 983 181	3 337 476	3 727 187	3 773 133	3 965 326
/ Population DGF	23 748	25 595	25 845	25 619	25 318
= Potentiel fiscal 4T / habitant	125,62	130,40	144,21	147,28	156,62

ECART AU POTENTIEL FISCAL MOYEN /hab. DE LA CATEGORIE DE L'EPCI					
	2016	2017	2018	2019	2020
Potentiel fiscal 4T / habitant	125,62	130,40	144,21	147,28	156,62
Potentiel fiscal 4T/h de la catégorie	138,26	154,42	177,27	185,66	195,20
Ecart au PF/h de la catégorie	-9,14%	-15,56%	-18,65%	-20,67%	-19,76%

8.4.3. COEFFICIENT D'INTEGRATION FISCALE

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) correspond au rapport entre la fiscalité intercommunale, mesuré par un produit fiscal large intercommunal corrigé de transferts (dit produit fiscal « disponible »), et la

fiscalité consolidée communale et intercommunale. Plus un EPCI exerce de compétences (et donc plus il mobilise de ressources fiscales à la place des communes), plus son CIF est important.

COMPARAISON AU CIF MOYEN DE LA CATEGORIE D'EPCI

	2016	2017	2018	2019	2020
Coefficient d'Intégration Fiscale	13,82%	13,88%	25,52%	32,86%	32,13%
CIF moyen	33,43%	33,42%	35,33%	34,93%	35,16%
Ecart au CIF moyen	-58,65%	-58,46%	-27,77%	-5,92%	-8,60%

Le coefficient d'intégration fiscal reste relativement stable depuis la prise de nouvelles compétences en 2018. Plus ce coefficient est élevé, plus il souligne l'intégration de la Communauté de communes dans les politiques territoriales. Désormais, la Communauté de communes Caux-Austreberthe se rapproche de la moyenne nationale.

III. COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Tableau OM1

	2019	2020
Subvention d'équilibre comptable	2 132 946 €	1 429 255 €
Besoin réel en subvention	2 624 346 €	2 432 068 €
dont couverture investissement	158 708 €	128 673 €

1. CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS

1.1 - MONTANT DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS

Tableau OM2

€	2019	2020
Charges à caractère général	1 894 241 €	1 778 922 €
<i>dont remboursements frais généraux BP</i>	<i>164 000 €</i>	<i>88 625 €</i>
Charges de personnel	2 728 €	610 793 €
Charges de fct hs intérêts	1 896 969 €	2 389 715 €

Les charges de fonctionnement sont en baisse. Des économies ont été réalisées principalement sur les dépenses de carburants et les contrats de prestation de traitement. Les charges de personnel sont en réalité stables ; l'évolution s'explique par le fait de l'impossibilité, faute de crédits, de refacturer sur ce budget, les dépenses de personnel en 2019.

1.2 MONTANT DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Tableau OM3

€	2019	2020
Produits de fonctionnement courant	36 066 €	32 079 €
Produits exceptionnels larges	2 137 215 €	1 434 816 €
774 - Subvention d'équilibre - budget principal	2 132 946 €	1 429 255 €
Fonds de soutien emprunts risqués	0 €	0 €
Solde produits exceptionnels larges	4 269 €	5 561 €
Produits de fonctionnement	2 173 281 €	1 466 895 €

Les recettes reposent exclusivement sur une subvention d'équilibre minorée cette année par une reprise de l'excédent du SOMVAS.

Les recettes du SMEDAR sont de 29.000€ en 2020.

2. INVESTISSEMENTS HORS DETTE

2.1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

Tableau OM4

€	2019	2020
Dépenses d'équipement (yc op tiers)	1 165 999 €	496 063 €
Dépenses diverses d'investissement	0 €	0 €
Dépenses d'investissement hors dette	1 165 999 €	496 063 €

Les dépenses 2020 concernent :

- la fourniture et la livraison des bacs de collecte
- l'achat d'un véhicule électrique et d'un camion de collecte
- des aménagements à la déchèterie

2.2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

Tableau OM5

€	2019	2020
Dép. d'investissement hors annuité en capital	1 165 999 €	496 063 €
Dép. d'inv. hs dette	1 165 999 €	496 063 €
Financement des investissements	905 838 €	-954 836 €
Epargne nette	249 727 €	-955 320 €
Ressources propres d'inv. (RPI)	156 111 €	484 €
FCTVA	154 345 €	0 €
Produits des cessions	1 766 €	484 €
Emprunt	500 000 €	0 €

Les recettes sont composées :

- de l'épargne nette
- de FCTVA

3. DETTE

Tableau OM6

€	2019	2020
Capital	18 750 €	25 000 €
Intérêts	7 835 €	7 501 €
Annuité de dette totale	26 585 €	32 501 €

Un emprunt de 500.000 € a été contracté en 2019 pour l'opération de construction des ateliers intercommunaux. L'encours de la dette est conforme à cette souscription.

IV. COMPLEXE AQUATIQUE

	2019	2020
Subvention d'équilibre comptable	982.923€	1.603.844€
Besoin réel en subvention	1.465.672€	1.603.844€

1. MONTANT DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS

€	2016	2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général	429 447	993 567	1 035 665	690 279	456 931
Remboursements frais généraux BP	0	472 000	579 981	167 000	50 723
Solde charges à caractère général	429 447	521 567	455 684	523 279	406 208
Charges de personnel	472 283	82	122	2 949	582 776
Autres charges de gestion courante	0	16 448	0	0	200
Reversement excédent au budget principal	0	0	0	0	
Solde autres charges de gestion courante	0	16 448	0	0	200
Charges de fct courant	901 731	1 010 097	1 035 787	693 228	1 039 907
Charges exceptionnelles larges	127	538 343	50 313	18	3 798
Charges de fct hs intérêts	901 857	1 548 440	1 086 100	693 246	1 043 705

En 2019, les charges de personnel n'avaient pas pu être intégralement recouvert par le budget Complexe Aquatique (649.748 € au lieu de 167.000 €). Les dépenses à caractère général sont en légère baisse du fait de la fermeture de la structure. A ce titre on note une baisse des consommations des fluides et de l'enveloppe consacrée au transport scolaire.

2. MONTANT DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (HORS PRODUIT D'ÉQUILIBRE)

	2016	2017	2018	2019	2020
Produits des services	376 280	353 577,91	359 274	377 469	183 353
Autres produits de gestion courante	0	3,52	0	0	1,94
Produits de fonctionnement courant	376 280	353 581	359 274	377 469	
Produits exceptionnels larges	669 559	1 501 333	901 883	997 954	1 603 844
774 - Subvention d'équilibre - budget principal	669 124	1 501 333	901 883	982 923,87	1 603 844
Solde produits exceptionnels larges	435	0	0	15 030,13	0
Produits de fonctionnement	1 045 840	1 854 915	1 261 157,65	1 375 423	1 787 199

Les recettes de service sont en forte diminution. La crise sanitaire a eu un fort impact sur l'activité du service avec plusieurs mois de fermeture puis un fonctionnement en mode dégradé.

Les subventions d'équilibre 2018 et 2019 ne reflétaient que partiellement la réalité du déficit pour les raisons suivantes :

- En 2018 et 2019, des excédents de fonctionnement ont été repris
- En 2019, l'ensemble des frais refacturables au complexe aquatique n'ont pas pu être comptablement réalisés suite à une insuffisance de crédit. Si tous les frais avaient pu être imputés, le déficit financé par le compte 774 serait de 1.465.672,31 €

3. DEPENSES D'ÉQUIPEMENT HORS EMPRUNT

€	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'investissement hors dette	29 141	38 255	6 879	111 661	74 398

En 2020, les faux-plafonds ont été restaurés et une campagne de renouvellement des éclairages par des éclairages en led a été réalisée.

4. RECETTES D'INVESTISSEMENT

€	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes d'investissement hors emprunt	599 373	42 930	0	0	10 002

5. DETTES

€	2016	2017	2018	2019	2020
Capital brut antérieur	420 447	432 284	501 373	507 681	513 820
+ Intérêts bruts antérieurs	247 734	224 356	132 172	121 245	107 278
= Annuité brute antérieure	668 182	656 640	633 545	628 926	621 098

La dette du complexe aquatique représente une charge importante pour son budget : le remboursement des intérêts représente 15% des charges de fonctionnement courant et le remboursement du capital représente 98% des dépenses réelles d'investissement. Ce poids budgétaire grève les capacités d'investissement de la structure.

V. ZAC

1. MONTANT DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS

€	2017	2018	2019	2020
Charges de fct courant	9 903	81 043	75 136	12 422
Charges exceptionnelles larges	0	0	0	693 614
Charges de fct hs intérêts	9 903	81 043	75 136	706 036

En 2020, la Commune de Barentin a procédé à la cession de ses biens sur la ZAC du Mesnil Roux. Des remboursements anticipés d'emprunt ont été réalisés pour clôturer l'ensemble des emprunts en cours. Ces remboursements génèrent différentes écritures sur le budget de la ZAC.

2. MONTANT DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT HORS PRODUITS D'EQUILIBRE

€	2017	2018	2019	2020
Produits des services	0	185	0	
Remboursement de frais par le BP	0	0	0	
Solde produits des services	0	185	0	
Autres produits de gestion courante (hs subv BP)	29 879	480 255	140 491	35 478
Produits de fct courant (hs subv BP)	29 879	480 440	140 491	35 478
Produits exceptionnels larges (hs subv BP)	0	0	0	0
Produits de fonctionnement (hs subv BP)	29 879	480 440	140 491	35 478

Les recettes de fonctionnement présentent les caractéristiques suivantes :

- Forte diminution des loyers encaissés du fait de la cession des biens de la commune de Barentin

3. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

€	2018	2019	2020
Dépenses d'équipement (yc op tiers)	328	46 700	0
Dépenses diverses d'investissement	0	0	0
Dépenses d'investissement hors dette	328	94 150	0

La Communauté de communes n'a pas réalisé d'investissement en 2020.

4. RECETTES D'INVESTISSEMENT

€	2018	2019	2020
Recettes d'investissement hors emprunt	0	1 927	1 320 276

Les recettes concernent les diverses opérations réalisées pour la clôture des emprunts et leur remboursement par la Commune de Barentin.

5. LA DETTE

€	2017	2018	2019	2020
Capital net antérieur (après ajustements)	26 219	218 417	826 848	69 099
+ intérêts nets antérieurs (après ajustements)	11 169	61 261	36 346	8 961
= Annuité nette antérieure (après ajustements)	37 388	279 678	863 194	78 060

En 2019, la dette comprenait des opérations de remboursement d'emprunt anticipé pour la ZAC du Mesnil Roux. En 2020, il s'agit du remboursement des annuités normales. Le remboursement des emprunts anticipés sont enregistrés au compte 276341 en dépense et en recette pour la somme de 715 860€.

VI. EAU POTABLE

1. MONTANT DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS DETTES

€	2016	2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général	152 809	150 818	159 280	164 171	138 423
Remboursements frais généraux BP	90 170	95 699	105 572	100 035	55 495
Solde charges à caractère général	62 639	55 119	53 708	64 136	82 928
Charges de personnel	0	0	0	0	50 000
Autres charges de gestion courante	8 477	16 667	13 190	11 244	12 675
Charges de fct courant	161 286	167 485	172 470	175 415	201 098
Charges exceptionnelles larges	0	0	7 847	36 000	2 609
Solde charges exceptionnelles larges	0	0	7 847	36 000	2 609
Charges de fct hs intérêts	161 286	167 485	180 317	211 415	203 707

Les charges courantes restent stables.

Elles correspondent aux contrats de prestation pour le suivi des DSP ainsi que l'entretien des protections des bétouilles ainsi que la facturation des frais du budget principal.

Les charges exceptionnelles larges correspondent à des écritures d'annulation.

Il est à noter qu'un travail de rattrapage d'amortissements des biens issus de l'ancien Syndicat de Fréville a augmenté les opérations d'ordre de plus de 100.000 € en 2019.

2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

€	2016	2017	2018	2019	2020
Produits des services (hs redevances assain.)	396 117	467 970	473 186	555 617	510 826
Remboursement de frais par le BP	0	0	0	0	0
Solde produits des services	396 117	467 970	473 186	555 617	510 826
Subventions d'exploitation	52 550	52 492	55 044	35 264	47 674
Autres produits de gestion courante	54 517	59 040	67 347	60 152	101 983
Produits de fct courant (hs redevances assain.)	503 184	579 502	595 577	651 033	660 483
Produits exceptionnels larges	0	0	0	1 747	29 713
Produits de fonctionnement (hs redevances assain.)	503 184	579 502	595 577	652 780	690 197

Les recettes provenant du chapitre 70 correspondent aux surtaxes d'eau potable et également de la vente d'eau à la Métropole (communes de Saint Paër et Saint-Pierre de Varengville).

3. DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

€	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'équipement (yc op tiers)	2 462 216	680 488	482 014	825 392	157 414
Dépenses diverses d'investissement	0	6	0	0	0
Dépenses d'investissement hors dette	2 462 216	680 494	482 014	825 392	157 414

Les dépenses 2020 concernent :

- l'acquisition de matériels techniques
- l'achat d'un véhicule électrique
- fin des marchés liés à la reconstruction de la station de pompage

4. RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT

€	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes d'investissement hors emprunt	1 262 243	165 803	0	52 119	621 906

Les recettes hors emprunt correspondent aux subventions perçues.

5. LA DETTE

€	2016	2017	2018	2019	2020
Capital net antérieur (après ajustements)	98 764	131 244	132 410	133 598	166 140
+ intérêts nets antérieurs (après ajustements)	43 263	42 117	40 865	39 676	38 466
= Annuité nette antérieure (après ajustements)	142 027	173 361	173 275	173 274	204 606

VII. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. MONTANT DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS

€	2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général	101 070	85 998	95 844	69 090
Remboursements frais généraux BP	49 901	49 046	26 352	32 000
Solde charges à caractère général	51 169	36 952	69 492	37 090
Autres charges de gestion courante	744	0	0	1 346
Charges de fct courant	101 814	85 998	95 844	70 436
Charges exceptionnelles larges	451 059	0	0	0
Solde charges exceptionnelles larges	451 059	0		0
Charges de fct hs intérêts	552 873	85 998	95 844	70 436

Les dépenses sont essentiellement liées aux remboursements des charges de structure au budget principal), le versement du traitement des eaux usées de la commune de Bouville à Eaux de Normandie et de l'assistance pour le suivi et le contrôle de délégataire.

2. MONTANT DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

€	2016	2017	2018	2019	2020
Produits des services (hs redevances assain.)	773 062	623 922	1 022 773	716 855	828 705
Remboursement de frais par le BP	0	0	0	0	0
Solde produits des services	773 062	623 922	1 022 773	716 885	477 963
Subventions d'exploitation	290 663	164 256	132 717	150 000	350 742
Autres produits de gestion courante	8	0	2	0	0
Produits de fct courant (hs redevances assain.)	1 063 733	788 178	1 155 492	866 935	828 705
Produits exceptionnels larges	1 163	0	0	0	30 819
Produits de fonctionnement (hs redevances assain.)	1064 896	788 178	1 155 492	866 935	859 524

3. DEPENSES D'EQUIPEMENT

€	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'équipement (yc op tiers)	1 191 606	367 371	192 175	97 036	239 349
Dépenses diverses d'investissement	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement hors dette	1 191 606	367 371	192 175	97 036	239 349

Les dépenses 2020 concernent :

- l'achèvement des travaux de réparation de la canalisation rue Pasteur à Villers-Ecalles
- le commencement des travaux de mise en séparatif du quartier Bellegarde à Villers-Ecalles

4. RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT

€	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes d'investissement hors emprunt	92 707	233 348	259 777	54 466	25 330

5. DETTE

€	2016	2017	2018	2019	2020
Capital net antérieur (après ajustements)	343 518	279 541	403 451	395 240	395 040
+ intérêts nets antérieurs (après ajustements)	163 005	93 919	64 213	59 022	53 752
= Annuité nette antérieure (après ajustements)	506 523	373 460	467 664	454 262	448 792

VIII. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1. MONTANT DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS

€	2016	2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général	1 042	2 496	4 880	4 873	8 646
Achats Etudes Services	0	364	583	0	1 842
Entretien et réparations	0	1 172	3 236	3 676	3 803
Commissions	1 042	960	963	1 162	1 151
Recouvrement Redevance					
Solde charges à caractère général	0	0	98	35	1 850
Autres charges de gestion courante	0	0	2	0	0
Charges de fct courant	1 042	2 496	4 882	4 873	8 646
Charges exceptionnelles larges	0	0	0	0	0
Charges de fct hs intérêts	1 042	2 496	4 882	4 873	8 646

2. MONTANT DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

€	2016	2017	2018	2019	2020
Produits des services (hs redevances assain.)	14 644	12 357	13 435	55 840	29 804
Remboursement de frais par le BP	0	0	0	0	0
Solde produits des services	14 644	12 357	13 435	55 840	29 804
Autres produits de gestion courante	0	0	1	0	0
Produits de fct courant (hs redevances assain.)	14 644	12 357	13 436	55 840	29 804
Produits exceptionnels larges	0	0	0	0	0
Produits de fonctionnement (hs redevances assain.)	14 644	12 357	13 436	55 840	29 804

3. DEPENSES D'EQUIPEMENT

RAS

4. RECETTES HORS EMPRUNT

RAS

5. DETTE

RAS